



Coalition marocaine contre la peine de mort

Communiqué de presse

La Coalition marocaine contre la peine de mort (CMCPM) organise une conférence sous le thème : « **Constitution et droit à la vie** », ce vendredi 10 février 2012 à partir de 16h à l'hôtel Golden Tulip Farah - Rabat.

Cette conférence sera marquée par la participation de Me Mohamed Sabbar, SG du Conseil des droits de l'homme (CNDH), Mme Amina Bouayach, présidente de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), Me Eric Bernard, administrateur de l'association française Ensemble contre la peine de mort (ECPM), Me Abdesselam Emani, Procureur général près de la Cour de première instance de Rabat, Me Abdellatif Ouamou, membre de la Chambre des conseillers, Dr Abdellah El Moutaouakil, professeur à la Faculté des lettres Ain Chok, en plus d'un représentant du Ministère de la Justice.

Au cours de cette rencontre, le débat portera sur le rôle du Droit international des droits de l'homme dans la protection du droit à la vie, ainsi que sur des éléments de réflexion pour la mise en œuvre de l'article 20 de la Constitution et aussi des fondements philosophiques du droit à la vie.

De même, le point sera mis sur la pratique judiciaire et la peine de mort et la dynamique mondiale de l'abolition de la peine de mort d'une part, et d'autre part, sur la mise en relief de perspectives de réforme du système pénal marocain en matière d'abolition de la peine de mort et de protection du droit à la vie, ainsi que du rôle de l'appareil législatif dans ce sens.

De nombreux avocats, magistrats, universitaires, défenseurs des droits humains, parlementaires ainsi que des acteurs politiques sont conviés à prendre part à cette manifestation.

S'inscrivant dans le cadre des activités entamées par la CMCPM, cette conférence vise à promouvoir le débat public autour de la nécessité de protection du droit à la vie et l'abolition de la peine de mort et d'harmonisation de la loi interne par rapport aux instruments internationaux des droits de l'homme, conformément au Deuxième protocole facultatif annexe au Pacte international des droits civils et politiques, que l'Instance équité et réconciliation a appelé les autorités marocaines à ratifier et aussi en conformité avec les dispositions constitutionnelles.

Rabat le 6/02 /2012

Le bâtonnier Abderrahim Jamaï
Coordinateur du CMCPM

Avec le soutien de :



Union européenne